Mareuil-sur-Arnon

Un nouveau parc éolien en 2029 ?

Un nouveau projet de parc éolien pourrait voir le jour d'ici 2029, entre le Cher et l'Indre. Pour l'empêcher, plusieurs opposants ont déposé un recours devant les tribunaux.

LÉA ZUZARTE
lea.zuzarte@centrefrance.com

La commune de Mareuil-sur-Arnon dans le Cher et de Segry dans l'Indre, pourrait accueillir un parc éolien d'ici 2029. Un projet porté par le producteur d'électricité renouvelable français et indépendant, H2air. Il faut remonter à 2018 pour les premières discussions autour du projet : « Il s'agit d'une extension d'un parc éolien déjà existant de 14 éoliennes, géré par nos confrères. Notre volonté était de densifier ce parc, et le secteur le permet. Les études ont montré que le gisement en vent était intéressant. Nous avons donc rencontré les élus, les exploitants et propriétaires », explique Claire Leroy, responsable du projet de préconstruction. C'est finalement en 2025 que la société obtient l'autorisation préfectorale, pour le parc éolien. Puis en 2026, l'autorisation pour le poste de raccordement.

Ce projet prévoit l'installation de 12 éoliennes, de 180 mètres de haut. Selon les estimations, un parc de cette grandeur permet d'alimenter 50.000 foyers en électricité, hors chauffage.

Malgré tout, les travaux n'ont pas encore commencé. « Actuellement, nous sommes dans la phase du diagnostic archéologique, elle est réalisée par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). C'est sur demande de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac). Les fouilles ont débuté fin octobre. Et après les conclusions, la Drac peut demander des fouilles complémentaires si elle le juge nécessaire », explique Claire Leroy.

Un recours devant le tribunal

En parallèle, la société travaille sur l'enfouissement d'une ligne Enedis qui « se trouve en bord de route et va gêner pour le convoi. A priori, l'enfouissement sera fait à la fin du mois de mai », indique la responsable du projet de préconstruction.

Le vrai début des travaux du parc éolien n'interviendra, lui, qu'à l'été 2028 : « On prévoit un an de travaux donc avec un objectif de mise en service en 2029 », ajoute-t-elle.

Mais ce projet n'est pas bien accueilli par tout le monde. Un recours a été déposé devant la cour administrative d'appel de Versailles, par des associations et des riverains.



Ce projet prévoit l'installation de 12 éoliennes de 180 mètres de haut. PHOTO D'ILLUSTRATION CÉLINE NIEL

Fabrice Guiho, copropriétaire du château de Gouers, qui fait de la location saisonnière, en fait partie. « Il y a d'abord un impact visuel, la vue en face du château ne sera plus la même. Puis, économiquement, on craint une baisse des réservations », explique le propriétaire qui a racheté le château en 2020.

Si la vue est un point important, Fabrice Guiho insiste aussi beaucoup sur « le bruit. On a déjà un parc éolien plus loin et c'est déjà hyper-bruyant, donc ça va être pire, c'est un vrai enjeu de santé publique. Et cela va nuire à mon activité de bien-être. À ça, on rajoute les flashs lumineux la nuit. Quand on vient à la campagne on ne recherche pas ça, cela vient dénaturer les lieux ».

L'impact sur la biodiversité inquiète aussi. « Il y a les chauves-souris, le faucon, les grues, que va-t-il se passer pour ces espèces ? », s'inquiète Fabrice Guiho. Aux côtés de l'association Ademca et de l'Abbaye de La Prée, une action en justice a été intentée. « Nous savons que c'est le pot de fer contre le pot de terre, mais on n'abandonnera pas », indique le propriétaire. Le maire de Mareuil-sur-Arnon, Gérald Laven, président de l'association Ademca, est aussi farouchement opposé au projet. « On a déjà un parc de 12 éoliennes, dont la plus proche est à 1.100 mètres, mais on voit déjà les nuisances visuelles et sonores. Cette extension prévoit 3 éoliennes dans un rayon de 600 à 800 mètres, quand est-ce que ça va s'arrêter ? ».

La décision du tribunal est attendue au premier semestre 2027. ●